



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC3-1-2-152

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK n° 1123
A VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC3-1-2-152

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK n°
1123 A VALENCE D'AGEN**

Le Président rappelle que la SICA DES VINS LA GARONNAISE souhaite vendre un immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AK n° 1123 à VALENCE D'AGEN, afin de pouvoir ensuite procéder à la dissociation de sa société qui n'a plus d'activité depuis longtemps.

Aussi, la SICA DES VINS LA GARONNAISE s'est rapprochée de la Communauté de Communauté de Communes des Deux Rives pour proposer à la vente de cette parcelle.

Cet ensemble immobilier, situé 24 Rue du Château à Valence d'Agen, comprend un ancien chai en très mauvais état d'entretien, avec quai, et représente une surface globale de 325 m²

Compte tenu du fait que ce bien est actuellement à l'état d'abandon, la SICA DES VINS LA GARONNAISE a proposé la vente au prix de un euro.

Le montant de la transaction proposée est inférieur au seuil de saisine obligatoire du service des Domaines fixé à 180 000 €, ce dernier n'a donc pas été saisi.

Au vu de ces éléments, la Communauté de Communauté de Communes des Deux Rives voit un intérêt à se porter acquéreur de cette parcelle, afin d'utiliser ce bien pour y entreposer notamment du matériel utilisé les services techniques de la CC2R, ou le service des sports pour la gestion du Boulodrome Communautaire situé à proximité.

Dans cette perspective, le Président propose :

- d'accepter l'acquisition de cette parcelle cadastrée section AK n° 1123, propriété de la SICA DES VINS LA GARONNAISE, moyennant le prix de 1 €, les frais de notaire et droits d'enregistrement venant en sus,
- de l'autoriser ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant et tout document relatif à ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter l'acquisition de cette parcelle cadastrée section AK n° 1123, propriété de la SICA DES VINS LA GARONNAISE, moyennant le prix de 1 €, les frais de notaire et droits d'enregistrement venant en sus,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant et tout document relatif à ce dossier.

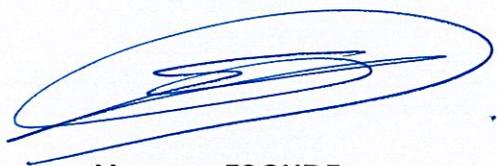
Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

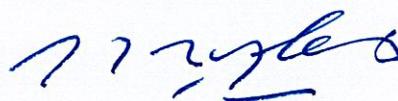
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 30 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 30 DEC. 2024

AR Préfecture

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK 1123 A VA

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-
2024CC3_1_2_152-DE

Numéro d'acte : 2024CC3_1_2_152

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-1-2-0-0 (Domaine et patrimoine /
Acquisitions / biens mobiliers)

Fichier acte : 2024CC3-1-2-152-ACQUISITION DES
PARCELLES CADASTREES SECTION AK
1123 A VA.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2024CC3-1-2-152 Extrait plan
cadastral_AK1123_VALENCE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 14:10:21

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 14:10:52